

## Espèces invasives

# Herbe de La Pampa - *Cartaderia selloana* -



L'Herbe de La Pampa, ou Roseau à plumes (*Cartaderia selloana*), est une graminée de grande taille. Elle est originaire d'Amérique du Sud (Brésil) et a été introduite en France pour l'ornement.

Grâce à sa croissance rapide, l'Herbe de La Pampa peut rapidement occuper l'ensemble de l'espace colonisé. **En hiver, si on laisse ses plumets, ses graines par millier peuvent être dispersées sur plus de 20km ! Considérée comme invasive, elle doit être gérée pour ne pas devenir envahissante.**

### › Comment reconnaître la plante ?

**Taille** : de 2 à 3m de hauteur

**Feuilles** : de 1 à 1m50, fines, linéaires vertes, légèrement arquées et aux bords coupants

**Plumeau** : beige

**Largeur** : de 1m50 à 3m

### › Où la trouvons-nous ?

L'Herbe de La Pampa, affectionnant les milieux chauds et humides, est particulièrement présente sur le littoral breton. On peut également la retrouver le long des axes routiers et dans des endroits remaniés.

### › Quels risques pour ma santé, pour la biodiversité ?

Les nuisances de l'Herbe de La Pampa comportent de faibles risques pour la santé si ce n'est des coupures avec les feuilles ou des allergies avec le pollen.

**Les nuisances les plus importantes concernent la biodiversité. L'Herbe de La Pampa monopolise l'eau, les nutriments et la lumière disponible et remplace donc rapidement les autres espèces, plus petites et moins compétitives sur des écosystèmes souvent déjà fragilisés.**

## Conduite à tenir pour aider à lutter contre l'Herbe de La Pampa

1. **Ne pas planter cette espèce** dans un jardin (aucune interdiction de vente n'existe encore actuellement en France).
2. **Tailler les tiges florales** avec un sécateur **avant la dispersion des graines, c'est-à-dire avant l'hiver**. Cette méthode est utilisée, de préférence, quand il y a peu de plants. Pour éviter de se couper, porter des gants ainsi que des vêtements longs.
3. **Arracher les touffes** à la débroussailleuse ou, si nécessaire, à la tractopelle
4. **Informez d'autres personnes** (jardiniers, agents des espaces verts...) sur les problèmes que pose cette plante dans la nature.